



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

## COMITÉ RÉGIONAL

### RÉGION-SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

---

#### *Divisions Régionales Jeunes/Adultes*

#### *Informations et Règlements 2023*

---

« La Division Régionale » se compose de 3 étapes distinctes à l'issue desquelles sont définies les équipes de clubs vainqueurs dans chacune des catégories suivantes :

- D.R. Jeunes : U13 ET U15 (*benjamin-minimes mixtes*)
- D.R. jeunes : U18 ET U21 (*cadets-juniors filles et garçons*)
- Arc à Poulies hommes et femmes
- D.R. excellence classique hommes
- D.R. excellence classique femmes

#### Objectifs :

- Décerner les titres de Champion de la Division Régionale dans les différentes catégories
- Désigner les équipes représentant la ligue à la finale nationale des D.R. pour prétendre accéder à la division supérieure (D.N. 2 ou D.N.A.P.)
- Aider les clubs à se structurer sportivement :
  - Regrouper les clubs autour d'un projet sportif identique
  - Préparer les archers à être compétitif pour l'échéance sportive
  - Amener les archers à pratiquer le tir par équipe et le tir extérieur olympique

#### Inscriptions :

Tout équipe désireuse de participer à la D.R. devra se préinscrire et procéder au règlement à l'ordre du Comité Régional **avant le 9 avril 2023, par voie postale ou par virement bancaire auprès de Bruno DEMAY trésorier du comité régional.**

Le prix des inscriptions :

- Équipe adulte : **180€** soit 15€ par archer pour les 4 membres de l'équipe sur les 3 manches (*ramené à 135€ dans le cas où l'équipe serait réduite à trois archers*)
- Équipe jeune : **108€** soit 12€ par archer pour les 3 membres de l'équipe sur les 3 manches  
**Aucun remboursement n'est prévu sauf cas de force majeure.**
- En plus de l'inscription et du règlement auprès du trésorier pour la saison, chaque club/compagnie se doit de notifier la composition de l'équipe auprès de l'organisateur avant chaque étape.

## Fonctionnement :

3 étapes T.A.E. discipline Internationale par équipe :

- Étape sur une journée :
  1. Matin : tir de classement (comptant pour le classement national)
  2. Après-midi : matchs par équipe
- Le championnat se déroule en faisant se rencontrer toutes les équipes entre elles au minimum une fois dans la saison
- Le classement de la D.R. est déterminé en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des matchs et les points obtenus lors des phases de qualification lors de chaque manche.

---

## *Les organisateurs*

---

1 <sup>ère</sup> étape 7 mai 2023	Cannes Mandelieu	Portable : 06 95 98 40 97 E-mail : <a href="mailto:contact@arccannesmandelieu.com">contact@arccannesmandelieu.com</a>
2 <sup>ème</sup> étape 4 juin 2023	Monteux	Portable : 06 34 19 13 86 E-mail : <a href="mailto:monarclub@gmail.com">monarclub@gmail.com</a>
3 <sup>ème</sup> étape 2 juillet 2023	Carpentras	Portable : 06 45 62 45 33 E-mail : <a href="mailto:contact@archerssaintsiffrein.fr">contact@archerssaintsiffrein.fr</a>
Commission sportive		E-mail : <a href="mailto:commissionsportivepaca@gmail.com">commissionsportivepaca@gmail.com</a>

## *Programme type en rythme ABC*

*Ce programme est donné à titre d'exemple.*

### Programme D.R.E 2023

<b>Dimanche</b>	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
08h30	Ouverture du greffe
09h00	Échauffement
09h30	Tir de Qualification
12h00	Pause et préparation des duels
13h00	Matchs par équipe La durée de l'épreuve est dépendante du nombre d'équipe engagée dans chaque catégorie

---

## *Règlement D.R. :*

---

Cette division est mise en place par le **Comité Régional Région-Sud PACA** sous l'égide de la FFTA.

Nombre de compétitions : 3 épreuves tir extérieur discipline internationale :

- **Cannes Mandelieu (23 avril 2022)**
- **Monteux (4 juin 2023)**
- **Carpentras (2 juillet 2023)**

- Catégories :
  1. Classique homme-HCL
  2. Classique femme-FCL
  3. Arc à poulies hommes-HCO
  4. Arc à poulies femmes-FCO
- Les équipes engagées en D.R. excellence (70 et 50 m) peuvent être composées de 3 ou 4 archers.
- Les équipes veilleront à appliquer le règlement fédéral (art. C.12.1) relatif à la tenue des équipes **y compris pour le coach**
- Concernant la réglementation liée aux transferts (libre et autorisés) voir le manuel de l'arbitre (Règlements généraux C.3.3 : Les transferts).
- Chaque club/compagnie ne peut engager qu'une équipe par catégorie.

---

## *Règlement D.R. jeunes :*

---

- Catégories : U13 et U 15 (*benjamins-minimes mixte*), U18 et U21 (*Cadet-junior homme, cadettes-juniors femme, cadet-junior mixte*)
- Les équipes U18 et U21 (*cadets-juniors mixte*) concourra dans la catégorie U18 et U21 (*cadets-juniors homme*).
- Les jeunes archers ayant tiré dans les catégories homme et femme ne peuvent être dans une catégorie jeune.
- Les équipes jeunes sont composées de 3 tireurs (pas de remplaçant)
- Chaque club/compagnie peut engager plusieurs équipes par catégorie, et ce dans l'intérêt de la formation sportive de nos jeunes archers.
- Les équipes veilleront à appliquer le règlement fédéral (art. C.12.1) relatif à la tenue des équipes **y compris pour le coach**

## Organisation :

Le championnat se déroule par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Nombre d'équipes engagées	Fonctionnement	Remarques
10 équipes	18 matchs par équipe à raison de 6 matchs par étapes	Règlement identique à celui de la L.1 de football : match aller et match retour
9 équipes	16 matchs par équipe	
8 équipes	14 matchs par équipe	
7 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
6 équipes	15 matchs par équipe à raison de 5 matchs par étape	Toutes les équipes se rencontrent 3 fois
5 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
4 équipes	9 matchs par équipe à raison de 3 matchs par étape	
3 équipes	6 matchs par équipe à raison de 2 matchs par étape	
2 équipes	Victoire en 2 matchs gagnants	

## Classement d'une manche de DRE :

L'attribution des points se fait sur la base ci-dessous en fonction du classement lors du tir qualificatif.

Entre 9 et 16 équipes	Entre 4 et 8 équipes
3 points attribués à la 1ère équipe	3 points attribués à la 1ère équipe
2 points aux équipes classées de la 2ème à la 4ème place	2 points aux équipes classées 2ème
1 point aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place	1 point aux équipes classées 3ème

Lors des matchs par équipes :

- Match gagné 2 points
- Match perdu 0 point

## Classement final de la DRE :

**Pour prétendre à être vainqueur de la D.R.E. il faut participer aux trois manches régionales.**

Une fois les 3 épreuves terminées, le titre de Champion Régional Excellence par Équipe de Club sera attribué au club ayant obtenu le plus de points. Un classement définitif sera établi par le Comité Régional Région-Sud Provence Alpes Côte d'Azur sur le total des points marqués sur l'ensemble des 3 épreuves. En cas d'égalité entre deux clubs à la fin de la 3ème épreuve, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité (pts set matchs gagnés – pts set matchs perdus)
- Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe
- Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

## Récompenses :

Une fois le classement final de la DRE établi, le **Comité Régional** procèdera à la remise des récompenses uniquement aux équipes présentes lors des podiums. Le **Comité Régional** prend en charge les frais d'inscription à la finale des D.R. pour les équipes qualifiées.

## Montée et descente en D.2 ou D.N.A.P. :

La première équipe de chaque catégorie du classement est qualifiée pour participer à la finale nationale de la D.R. afin de tenter l'accession en D.2 (ou D.N.A.P. pour les arcs à poulies). Si une équipe qualifiée à la finale nationale décide de se retirer de l'épreuve la 2ème équipe du classement est repêchée. En fin de saison, le Comité Régional transmet les résultats à la Fédération pour que celle-ci en assure la publication (site Internet, lettres aux clubs, etc.).

Club : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Composition des collectifs	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4
Cat.				
Archer 1				
Archer 2				
Archer 3				
Archer 4				

Cat.	DR Jeunes		DR Adultes Classique		DR Adultes CO	
	U13 et U 15 (Benjamin- Minime mixte)	U18 et U21 (Cadet- Junior G-F-mixte)	Hommes Classique	Femmes Classique	Hommes CO	Femmes CO
Nb d'équipes						

Renvoyer obligatoirement le bulletin d'inscription **avant le 9 avril 2023 en 2 exemplaires** :

- **Par mail** à la commission sportive : [commissionsportivepaca@gmail.com](mailto:commissionsportivepaca@gmail.com)
- **Par courrier** accompagné du règlement (chèque à l'ordre du Comité Régional Tir à l'Arc PACA ou par virement bancaire)

M. Bruno DEMAY  
Lot. Crepon Nord  
84420 PIOLENC

La réception du règlement par le comité régional qui validera l'engagement d'une équipe.

Je certifie sur l'honneur que l'équipe est conforme à la réglementation fédérale. (Cf. règlements sportifs)

Le président du club : \_\_\_\_\_  
*Signature*